

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 001-210101739-20260908-2026_117_DEL-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE D'UNE AMENDE ADMINISTRATIVE (7.1)

L'an deux mille vingt-six, le 07 septembre à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 28
Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **28 août 2026**
Date d'affichage de la convocation : **28 août 2026**

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames GILLET, ZELLER, COURT, GIET et Messieurs VENARRE, DESAY, CRUYPENINCK, REI (adjoints), Mesdames ASSENARE, LUZZI, CETTIER, VANEL-NORMANDIN, COSSARD, BOUILLLOT, PONTILLE, VUILLIOT, PELLETIER, GERVIER, GAYET-CHICHIGNOUD, MARTINEZ et Messieurs LEVITRE, MORENO, PUGNET, SIGAUD, LOUHACHI, BOCQUET, FILLION (conseillers).

Pouvoir :

M. PELLÉ donne pouvoir à Patrice DUNAND,
M. ROBBEZ donne pouvoir à M. DESAY,
M. CADOUX donne pouvoir à M. CRUYPENINCK,
M. VAN VAEREMBERG donne pouvoir à Mme GIET,
M. GALOYER donne pouvoir à Mme BOUILLLOT.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU la loi n°94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relative aux collectivités locales,

VU l'arrêté municipal n°2024_007_AR_PER du 26 juin 2024 instaurant un barème d'amendes administratives pour sanctionner les dépôts illicites de déchets,

VU la note de synthèse et les circonstances décrites à l'appui d'une demande de la remise gracieuse suivante :

- amende administrative de 500€ ayant donné lieu à l'émission du titre de recette n° 115 – bordereau 16 en date du 26 janvier 2026.

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la remise gracieuse de l'amende administrative susmentionnée.

La secrétaire de séance,
Dominique COURT



Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 08 septembre 2026.

Le maire,
Patrice DUNAND



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 11 septembre 2026 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 11 septembre 2026.

Envoyé en préfecture le 11/09/2026

Reçu en préfecture le 11/09/2026

Publié le



ID : 001-210101739-20260908-2026_117_DEL-DE